

LIMITE TRANSVERSALE DE LA MER (LTM)

LE JAUNAY

Département de VENDÉE (85) / Commune de SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE (85800)

Texte juridique de référence : Décret du 21 novembre 1883

Limite	Observations
Face aval de l'écluse de Saint-Gilles-Croix de-Vie	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Ecluse non mentionnée mais repérable a priori sur Scan Littoral et Ortho Littoral V2. Positionnement confirmé par carte scannée de la PREMAR (cf. page suivante). Numérisation face aval de l'écluse à partir de l'Ortho Littoral V2.</p> <p>Positionnement connu précisément (incertitude < 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en bleu sur la capture d'écran) :



Document(s) fourni(s) par un service compétent :

Source : PREMAR Atlantique (Septembre 2011)



Limites transversales de la mer dans les estuaires

Jaunay

Face aval de l'écluse de Saint-Gilles-Croix-de-Vie

Décret du 21 novembre 1883

